Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

Band: 3 (1893)

Artikel: Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blégier

Autor: Vallentin, Roger

Kapitel: IX

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-171910

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

bien affaibli. Soit à Avignon, soit en Dauphiné, soit en Provence, toutes les ordonnances rendues par l'autorité compétente pour mettre fin à ces spéculations malsaines restèrent sans effet.

Si les ducats Turcs avaient un aloi faible, les ducats de Sienne et de Lucques et même ceux de Pise ne laissaient rien à désirer sous ce rapport tout aussi bien qu'au point de vue du poids. On ne saurait trop répéter qu'au moyen-àge et qu'au XVI^e siècle, non seulement les marchands et les changeurs d'Avignon et de Carpentras pesaient les pièces de toute nature, mais encore cherchaient à connaître leur titre en se servant de listes dans le genre de celles que je publie aujourd'hui.

IX.

Le dernier document est relatif aux monnaies d'argent.

Nous te volons mostrer les liges (1) de l'argent.

	Trous to colons mostrer tes liges ()	cc cci,	jene.	
1	• Argent fin d'Avignon et de Barsellone	s a s		
	et de <i>Provanse</i> est à	d. 11,	gr.	10.
2	^o Argent fin de <i>Paris</i> , segne (²) de la			
	corone, est à	d. 11,	gr.	10.
3	^o Argent de <i>Cort</i> (³) est à	d. 10,	gr.	22
4	o Gros de Pape et de Provence sont à	d. 10,	gr.	22
5	o Gros de Gênes qui hont d'une part			
	une croys bien feta et de l'autro part			
	ung castellet (4) bien fet sont à	d. 11,	gr.	14.
6	o Gros de Dauphin qui hont d'une part			
	un Dauphin-Roy assetté (5) et ung			
	petit dauphin qui est atesseta (6) à			
	costé du Roy et de l'autro part a uno			

⁽¹⁾ Aloi.

⁽²⁾ Signe.

⁽³⁾ Cour Romaine.

⁽⁴⁾ Portail gênois, type bien connu.

⁽⁵⁾ Assis.

⁽⁶⁾ Adossé de chaque côté.

croys et doux rodes (1) qui sont es-
crites et dit la letra Sit Nomen Do-
mini Benedictum sont à d. 10, gr. 18
7º Gros de Senes qui hont d'une part
ung S fet anssin (²) et de l'autra part
une croys bien feta sont à d. 41, gr. 40
8º Gros de Millan qui hont d'uno part
un évesques assis (³) et tient una
croys à la men et de l'autra part ung
cheval et un home dessus tout armé
et tient una espéa en sa men sont à d. 11, gr. 12
9º Gros de Florensa qui hont d'une part
Sant Joan qui tient uno crois à la
men et de l'autro part une flor d'allis
de Florensa sont à d. 11, gr. 12
10º Gros tornes de Franse qui hont d'uno
part ansyn (4) sont à d. 11, gr. 10
41º Gros qui se fasaient au Reaume qui
hont d'uno part ung petit escu ave-
ques 3 fleurs d'allis dans (5) et una
corona desus, autour du dict escu
est neuf flors d'allis et de l'autro
part une petite croys feta ansy (6) et
autour de la cros a 12 corones sont à d. 6, gr (7)
12º Quart de Papa et de Provenso sont à d. 5, gr (8)
43º Quars de Daufin qui hont d'une part

⁽¹⁾ Deux cercles ou grènetis. Gros de Charles VI. [Delombardy attribue à cette pièce le titre de 11 deniers 12 grains.

⁽²⁾ Dessin d'un S dont les deux extrémités sont reliées par un trait.

⁽³⁾ Saint Ambroise.

⁽⁴⁾ Dessin d'un portail à la croix. Contrairement à l'assertion de Blégier, les gros tournois étaient d'argent fin, 12 deniers. L'art. 2 nous apprend d'autre part qu'au XVI° siècle, l'argent fin de Paris était évalué comme étant à 11 d. 10 grains et c'est sur cette base que notre Avignonais mentionne les gros tournois.

⁽⁵⁾ Dedans.

⁽⁶⁾ Croix fleurdelisée.

⁽⁷⁾ Le nombre de grains est en blanc, mais d'après Delombardy (Cat. des monnaies françaises de la collection de M. Rignault, p. 25) le titre de ces rarissimes gros au rondeau était de 6 deniers. Ces monnaies sont de Charles VII.

⁽⁸⁾ En blanc.

ung daufin et dessus la testo du dau-
fin une petite corone et de l'autro part
une croys et as caires (1) de la crous
2 flor d'allis et 2 dauphins, sont à d. 5, gr. 6
14º Quars de Savoya qui hont d'une part
une croys ansy feta et de l'autro part
ung scut qui dit fert et est anssy (2)
sont à d. 4, gr. 4
45º Quars de Sant Paul, qui sont ceux
de pape senon che devers la grant
croys au lieu (de) dos cles hont deux
croys à d. 5, gr. 8.
46º Quars de Gènes, qui hont d'une part
une croys bien feta et de l'autra part
ung petit castellet (3) bien fet sont à d. 6. gr
17º Quars de Borbon, qui hont d'une
part une croys et aux 4 caires de la
cros a un triollet et de l'autre part
4 flor d'allis et une barre au mylieu
de les 4 flor d'allis sont à d gr (4)
18º Quars de Millan, qui hont d'une part
an un et de l'autra
part une croys sans autre (5) sont à d. 6, gr

Le nombre des monnaies citées est tellement considérable, que Roland, chez qui Gaucher Blégier était employé, ne devait pas être un simple marchand. Je ne crois pas trop m'aventurer en affirmant qu'il était changeur. Les renseignements que donne Blégier sont des plus précieux et si d'autres textes, comme Le Livre du changeur Duhamel, ont été surtout rédigés au point de

⁽¹⁾ Coins ou mieux cantons de la croix. Quarts de Louis dauphin (1409-1415) et de Charles VII (Morin-Pons. Num. féod. du Dauphiné, pl. XV, n° 6, pl. XVII, n° 2, pl. XVIII, n° 2, 3 et 4.

⁽²⁾ FERT dans un rectangle. Croix ordinaire.

⁽³⁾ Portail génois.

⁽⁴⁾ En blanc. Quarts des Dombes Jean II (1459-1488) et Pierre II (1488-1503).

⁽⁵⁾ Mot oublié. La description du droit est indéchiffrable.

vue du poids des espèces et de leur valeur, nos deux petits cahiers contiennent surtout des données relatives au titre des monnaies. Les auteurs modernes négligent trop souvent d'indiquer le titre, le poids, la valeur et le nom des monnaies qu'ils décrivent. Le titre, la valeur et le nom ne peuvent être découverts que dans les ordonnances monétaires ou les anciens documents. De réelles difficultés se présentent donc à cet égard, mais il serait facile de peser les pièces étudiées. Dans bien des cas, le poids est d'une importance capitale pour obtenir une classification certaine.

Les manuscrits de Blégier renferment peut-être quelques erreurs, inévitables dans une nomenclature aussi longue. Néanmoins leur intérêt ne saurait être discuté. Ils m'ont permis d'établir des faits nouveaux au sujet des florins d'Orange et des florins de Provence. Il faut regretter que la mention de chaque pièce n'ait pas été accompagnée d'une empreinte dans le genre de celles prises par le changeur Duhamel. Il aurait été alors possible de faire des attributions très précises et je n'aurais pas été obligé de m'en tenir aux généralités et de proposer des classifications douteuses, comme j'ai dû le faire pour plusieurs pièces. J'aurais pu écrire une notice beaucoup plus considérable, mais j'ai préféré me borner aux annotations les plus essentielles. Quant aux expressions provençales, elles différent si peu des formes françaises, que tout le monde en comprendra le sens(1).

ROGER VALLENTIN.

⁽¹⁾ Durant l'impression de cette notice, j'ai fait de nouvelles recherches pour essayer de déterminer l'origine des « florins de Chat » (IV^{me} texte) et des « florins de la Marche » (VI^{me} texte, n° 14). Les premiers sont, à mon avis, les florins battus à Cortemiglia (Italie), par les Carretto; ils ont au droit la légende + FLOR — EX CHA (Revue Belge, 1865, p. 434, t. XV, n° 5; PAUL JOSEPH, Historisch-kritische Beschreibung des Bretzenheimer Goldguldenfundes, etc., p. 83). Les seconds ont été émis par Théodore I Paléologue (1306-1338), marquis de Montferrat; la légende du droit est + THEOD' — MARCHO (PAUL JOSEPH, id, p. 83). Il reste encore à identifier les ducats allemands « de la dart » (texte VIII, n° 7).